

N° 01/09.2020 – RAPPORT SUR LA GESTION ET LES COMPTES 2019

1. Préambule

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués,

Conformément aux dispositions légales et aux articles 23 et 27 des statuts, le Comité de direction soumet à l'approbation du Conseil intercommunal le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 2019.

Les comptes sont établis sur la base des charges et des produits scolaires effectifs incombant aux 9 communes formant l'association :

- Pour 24'515 habitants au 31.12.2019 (24'283 au 31.12.2018)
- Pour 2'487 élèves ASIME (+ 40 élèves hors ASIME) enclassés au 01.10.2018 (2'434 + 24 au 01.10.2017) dans les *Etablissements primaires de Morges Est* et de *Morges Ouest* et dans l'*Etablissement secondaire de Morges Beausobre*.

Secteurs		Comptes 2019			Budget 2019		Ecart entre comptes et budget			
		Charges [CHF]	% du total	Produits [CHF]	Charges [CHF]	Produits [CHF]	Charges [CHF]	%	Produits [CHF]	%
50	Administration et activités scolaires générales	2'476'930.42	23.4 %	718'082.29	2'846'220	635'400	-369'289.58	-13.0 %	82'682.29	13.0 %
51	Locaux scolaires	7'942'460.72	74.9 %	29'605.65	7'972'558	10'000	-30'097.28	-0.4 %	19'605.65	196.1 %
52	Transports scolaires	177'649.35	1.7 %	-	195'000	-	-17'350.65	-8.9 %	-	-
	<i>Sous-total</i>	<i>10'597'040.49</i>	<i>100 %</i>	<i>747'687.94</i>	<i>11'013'778</i>	<i>645'400</i>	<i>-416'737.51</i>	<i>-3.8 %</i>	<i>102'287.94</i>	<i>15.8 %</i>
59	Répartition des charges			9'849'352.55		10'368'378			-519'025.45	-5.0 %
<i>Total</i>		<i>10'597'040.49</i>		<i>10'597'040.49</i>	<i>11'013'778</i>	<i>11'013'778</i>	<i>-416'737.51</i>	<i>-3.8 %</i>	<i>-416'737.51</i>	<i>-3.8 %</i>

Coût par élève	CHF 3'898.00	CHF 4'118.00	-CHF 220.00	-5.3 %
<i>Comparaison avec 2018</i>	<i>CHF 4'275.00</i>	<i>CHF 4'367.00</i>	<i>-CHF 92.00</i>	<i>-2.1 %</i>
<i>Ecart</i>	<i>CHF -377.00</i>	<i>CHF -249.00</i>		
	<i>-8.8 %</i>	<i>-5.7 %</i>		

2. Commentaires

Le total des charges/produits est de CHF 10'597'040.49.

Les comptes 2019 sont inférieurs au budget de CHF -416'737.51 (-3.8 %).

Le coût par élève est de CHF 3'898 (-5.3 % par rapport au budget). Il a diminué de CHF 377.00 par rapport à 2018 (-8.8 %).

Administration et activités scolaires générales

Les dépenses scolaires générales comprennent les coûts liés à la gestion administrative et financière, aux charges scolaires et parascolaires communales. Ces charges englobent les frais d'administration, les devoirs surveillés, le cabinet dentaire scolaire et le service médical, l'école à la montagne, les camps de ski, les frais de transport à la piscine/patinoire, le sport scolaire facultatif et les camps d'été. Elles se répartissent à raison d'une demie en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre 2018 et à raison d'une demie en fonction du nombre d'élèves au 1er octobre 2017.

Les dépenses scolaires générales représentent **23.4 %** des charges (22.9 % en 2018).

La diminution des charges est de **-13.0 %** par rapport au budget (-8.4 % en 2018). L'augmentation des produits est de **13 %** par rapport au budget (-10.3 % en 2018).

Les principaux écarts par rapport au budget sont les suivants :

- Autorités (groupe de comptes 501) :
 - Diminution des charges de -26.3 % due au transfert des projets soutenus par le CET dans le groupe 502 Administration (avec les autres projets scolaires)
- Administration (groupe de comptes 502) :
 - Diminution des charges de -18.6 % due notamment au fait qu'aucune avance n'est versée aux enseignants (sauf sur présentation d'un justificatif de dépense)
 - Augmentation des produits de 160.6 % due à des remboursements d'écolage plus élevés que prévus
- Devoirs surveillés (groupe de comptes 503) :
 - Diminution des charges de -4.5 %
 - Augmentation des produits de 15.8 % en raison de l'augmentation du nombre d'élèves inscrits
- Cabinet dentaire (groupe de comptes 504) :
 - Diminution des charges de -3.5 %
 - Diminution de produits de -33.2 %
 - Analyse détaillée : cf. annexe 7
- Service médical (groupe de comptes 505) :
 - Diminution des charges de -18.9 % due aux salaires et charges sociales moins importants que prévus
- Camps scolaires internes (groupes de comptes 506) :
 - Diminution des charges de -11.9 % due à l'amortissement du mini-bus sur 5 ans
 - Augmentation des produits de 99.8 % due à la facturation avec l'ancien tarif jusqu'à la rentrée scolaire (et non depuis 1er janvier).

- Camps scolaires externes (groupes de comptes 507) :
 - Diminution des charges de -6.6 % due au choix des lieux d'hébergement
 - Augmentation des produits de 55.9 % due à la facturation avec l'ancien tarif jusqu'à la rentrée scolaire (et non depuis 1er janvier).
- Camps d'été (groupe de comptes 508) :
 - Diminution des charges de -25.4 %
 - Augmentation des produits de 11.0 %
- Sport (groupe de comptes 509) :
 - Diminution des charges de -6.8 % due à une réduction des achats de mobilier « mobile »
 - Diminution des produits de -6.6 % due notamment à l'interdiction de demander une participation financière symbolique aux parents

Locaux scolaires

L'évaluation du coût des locaux scolaires fait l'objet d'un barème prenant en compte l'amortissement et le taux d'intérêt d'une part, les charges d'exploitation et d'entretien forfaitaires par type de locaux d'autre part. Les coûts des locaux, soit les indemnités versées aux communes propriétaires de constructions scolaires, sont répartis, pour les communes de l'ASIME, à raison d'une demie en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre 2018 et à raison d'une demie en fonction du nombre d'élèves au 1^{er} octobre 2017.

La facturation des locaux à l'ASIME est actualisée chaque année en fonction des nouveaux investissements dans les bâtiments scolaires des communes propriétaires et en fonction de la fin des amortissements.

Les locaux scolaires représentent **74.9 %** des charges (75.5 % en 2018).

La diminution des charges est de **-0.4 %** par rapport au budget (idem à 2018). L'augmentation des produits est de **196.1 %** par rapport au budget (56.9 % en 2018).

Les principaux écarts par rapport au budget sont les suivants :

- Centre Marcel Barbey :
 - Augmentation des charges de 10.1 % due au fait que c'était la première année complète d'exploitation du bâtiment
 - Augmentation des produits de 196.1 % due au grand succès des locations à des tiers
- Locaux scolaires Morges :
 - Diminution des charges de -0.9 % due à la suppression des frais d'entretien pour les locaux loués (Longeraie et Square Central)

Transports scolaires

Les coûts des transports scolaires (pour les élèves du degré secondaire) sont pris en charge pour moitié par la commune de Morges (plafond de CHF 120'000.00) et pour moitié par les huit autres communes de l'ASIME à raison d'une demie en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre 2018 et d'une demie en fonction du nombre d'élèves au 1^{er} octobre 2017.

Les transports scolaires représentent **1.7 %** des charges (1.6 % en 2018).

La diminution des charges est de **-8.9 %** par rapport au budget (-3.6 % en 2018).

3. Clôture des préavis N° 04/08.2016 – Acquisition du Centre Marcel Barbey pour un montant de CHF 190'000.00 et demande d'un crédit d'étude de CHF 75'000.00 et N° 06 06.2017 - Demande d'un crédit de CHF 1'800'000.00 pour rénovation et transformation du Centre Marcel Barbey

En date du 28 septembre 2016, votre Conseil a octroyé un montant de CHF 190'000.00 pour l'acquisition du Centre Marcel Barbey et un crédit d'étude de CHF 75'000.

En date du 29 juin 2017, vous avez octroyé un crédit complémentaire de CHF 1'800'000 pour la rénovation et la transformation de ce bâtiment.

Le décompte final de ces deux préavis se présente comme suit :

		Factures	Préavis	Différence	Pourcentage
04/08.2016	Acquisition	126'286.60	190'000.00	- 63'713.40	-33.5 %
	Etude	74'594.75	75'000.00	-405.25	-0.5 %
	<i>Sous-total</i>	<i>200'881.35</i>	<i>265'000.00</i>	<i>-64'118.65</i>	<i>-24.2 %</i>
06/06.2017	Réalisation	1'936'850.30	1'800'000.00	136'850.30	7.6 %
	<i>Sous-total</i>	<i>2'137'731.65</i>	<i>2'065'000.00</i>	<i>72'731.65</i>	<i>3.5 %</i>
Subventions cantonales obtenues				- 45'798.00	
	Total			26'933.65	

La différence totale de CHF 26'933.65, représentant 1.3 % des crédits octroyés par votre Conseil, a été couverte par les charges courantes.

Financement

Conformément aux décisions du Conseil, les montants ont été financés par l'emprunt.

Amortissement

Conformément aux décisions du Conseil, l'amortissement a été prévu sur 30 ans à partir de l'exercice 2018.

Subventions

Deux subventions cantonales totalisant un montant de CHF 45'798.00 ont été reçues en 2018 :

- Paratonnerre : CHF 1'768.00
- Energie : CHF 44'030.00

Comptabilisation

Conformément aux décisions du Conseil, les montants ont été comptabilisés de la manière suivante :

		2016		2017		2018			2019		
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Amortissement	Dépenses	Amortissement	Solde
9143.0000	Acquisition et étude	25'920.00		241'965.35	-67'000			6'696.05		6'696.05	187'489.25
9143.0001	Réalisation			450'314.52	-7'281.80	1'362'353.98	-45'798.00	58'652.95	131'463.60	63'186.20	1'769'213.15
		25'920.00		692'279.87	-74'281.80	1'362'353.98	-45'798.00	65'349.00	131'463.60	69'882.25	1'956'702.40

Autorisation de dépassement

Le dépassement de CHF 26'933.65 du crédit accordé a été pris en compte dans le cadre des dépenses imprévisibles et exceptionnelles du Comité de direction (cf. préavis N° 01/02.2017 – *Demande d'autorisations générales : A) de plaider ; B) d'engager des dépenses de fonctionnement, imprévisibles et exceptionnelles, d'un montant maximum de CHF 50'000.00 par an*).

Clôture

Toutes les factures relatives à ces 2 préavis ont été honorées. L'ensemble des pièces sera mis à disposition de la Commission de gestion dans le cadre de l'examen des comptes 2019.

Le Comité de direction a décidé de clôturer ces 2 préavis. Il remercie l'ensemble des intervenants pour leur engagement dans ce projet ainsi que le Conseil intercommunal pour la confiance accordée.

4. Participation des communes

La répartition des coûts entre les communes fait l'objet d'un tableau qui figure à la fin du document détaillé sur les comptes de l'exercice 2019. Cette répartition tient compte des acomptes versés en cours d'année. La différence, en plus ou en moins selon les communes, sera réglée avec l'acompte du 3^e trimestre 2020.

La répartition de la quote-part du plafond d'endettement sur les communes membres de l'ASIME figure dans le tableau suivant.

ASIME - Répartition du plafond d'endettement	Habitants au 31.12.2019	Elèves au 01.10.2018	Quote-part	
	50% par habitant	50% par élève	CHF	%
CHF 2 000 000.00	CHF 1 000 000.00	CHF 1 000 000.00		
MORGES	15 862	1 483	1 243 333.00	62%
ACLENS	539	62	46 916.00	2%
BREMBLENS	577	78	54 900.00	3%
CHIGNY	382	40	31 666.00	2%
ECHICHENS	3 077	349	265 845.00	13%
LULLY	818	96	71 968.00	4%
ROMANEL-SUR-MORGES	470	47	38 070.00	2%
TOLOCHENAZ	1 907	224	167 857.00	8%
VUFFLENS-LE-CHÂTEAU	883	108	79 445.00	4%
Total	24 515	2 487	2 000 000.00	100%

Pour rappel, la commune de Vullierens a rejoint l'ASIME au 1^{er} août 2019. Cependant, conformément à l'article 37 des statuts, ce nouveau membre de l'Association ne figure pas dans la répartition des coûts par commune de l'exercice 2019.

5. Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME

- Après avoir pris connaissance et étudié le préavis n° 01/09.2020 – *Rapport sur la gestion et les comptes 2019* et ses annexes,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée de leur étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. D'adopter les comptes de l'exercice 2019 tels que présentés avec un total des charges/produits de CHF 10'597'040.49.
2. D'accepter la clôture des préavis N° 04/08.2016 – *Acquisition du Centre Marcel Barbey pour un montant de CHF 190'000.00 et demande d'un crédit d'étude de CHF 75'000.00* et N° 06 06.2017 - *Demande d'un crédit de CHF 1'800'000.00 pour rénovation et transformation du Centre Marcel Barbey*, avec un dépassement de CHF 26'933.65, représentant 1.3 % des crédits octroyés.
3. De donner décharge au Comité de direction et au directeur administratif pour la gestion administrative et financière de l'année 2019.

Adopté par le Comité de direction le 4 mai 2020.

pour le Comité de direction
la présidente le secrétaire

Isabelle Bonvin

Marc Johannot

Annexes du préavis :

1. Récapitulatif par secteur d'activité
2. Répartition des coûts par commune
3. Evolution des charges
4. Evolution des produits
5. Evolution du coût par élève
6. Analyse de la rentabilité des devoirs surveillés
7. Analyse de la rentabilité du cabinet dentaire
8. Analyse de la rentabilité des camps
9. Détail des charges correspondant au mobilier scolaire
10. Détail des charges correspondant aux transports
11. *Centre Marcel Barbey*
12. Dépenses imprévisibles et exceptionnelles
13. Investissements et amortissements

Documents complémentaires :

- Calcul du coût des locaux scolaires pour l'exercice 2019
- Compte d'exploitation 2019 avec notes
- Compte de pertes et profits 2019
- Balance 2019
- Bilan au 31 décembre 2019
- Investissements 2019
- Rapport de gestion 2019
- Rapport de l'organe de révision 2019

Annexe 1 : Récapitulatif par secteur d'activité

Le récapitulatif des charges et des produits par secteur d'activité se trouve à la 1ère page du tableau des comptes.

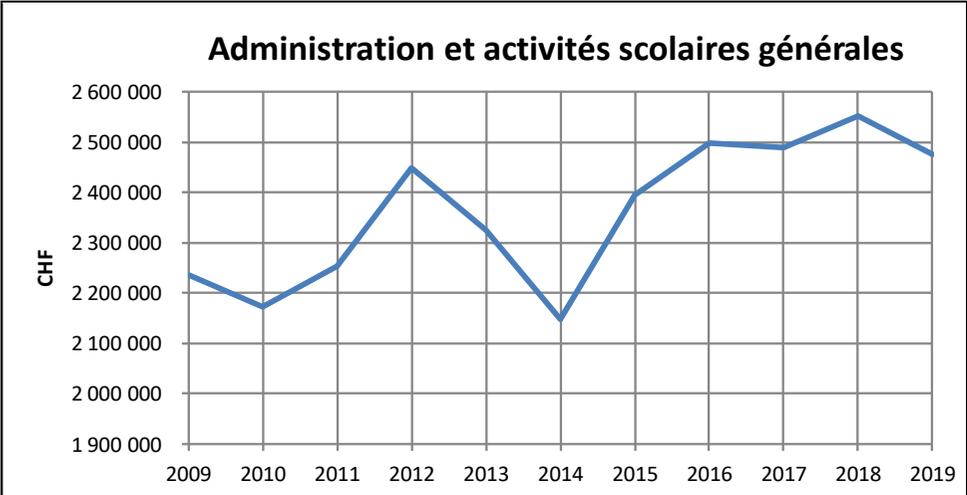
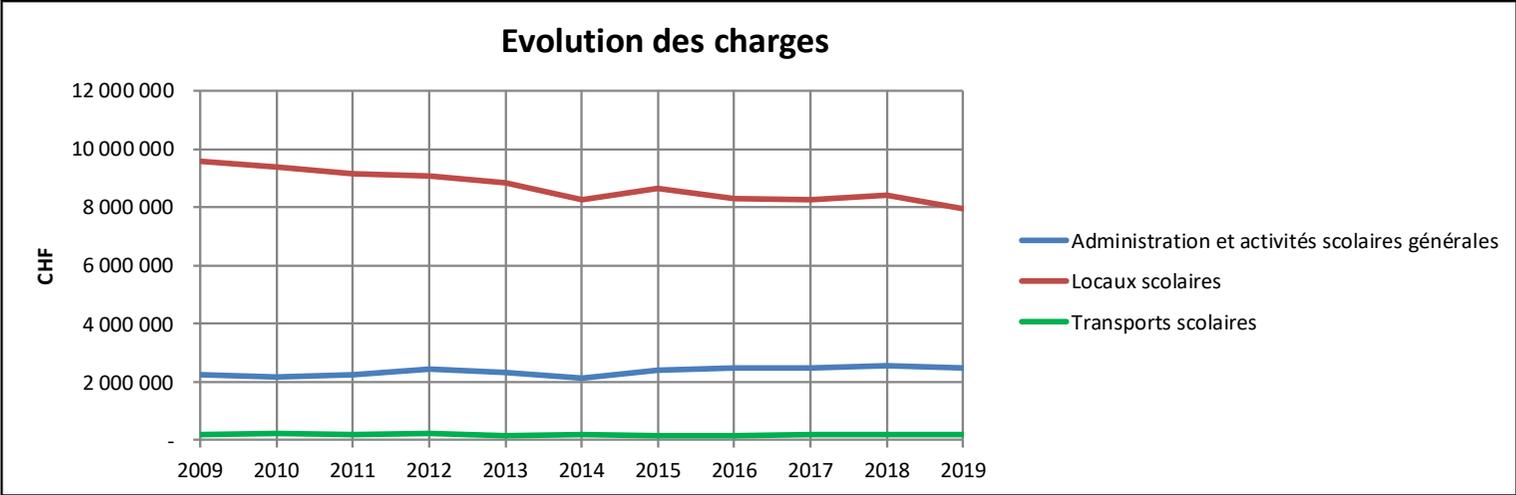
Annexe 2 : Répartition des coûts par commune

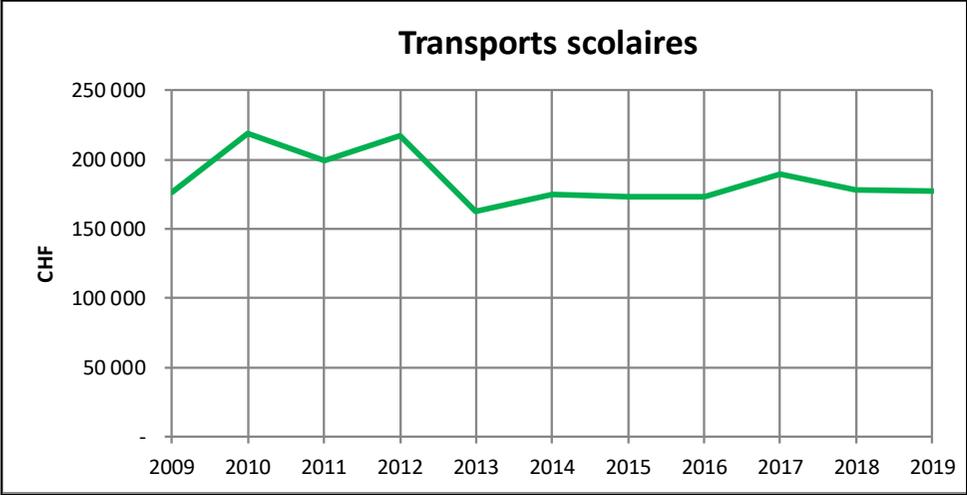
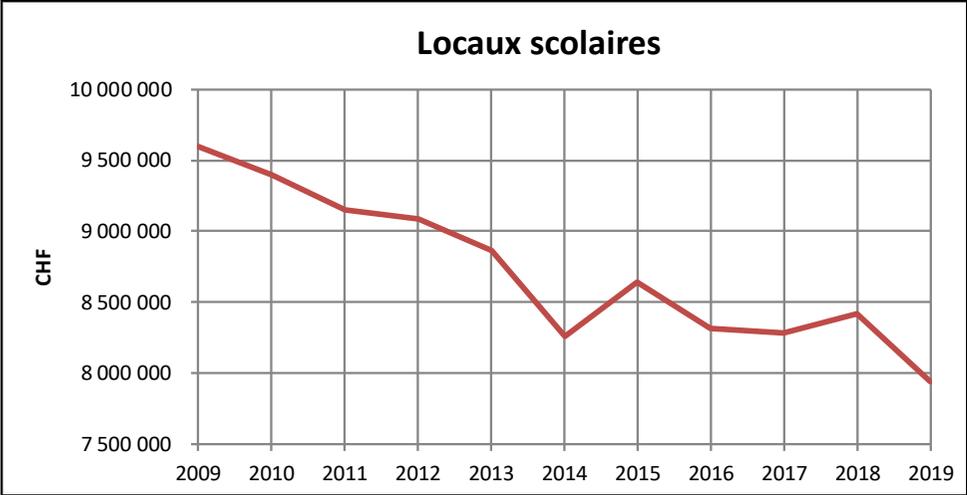
La répartition des coûts par commune se trouve à la dernière page du tableau des comptes.

Annexe 3 : Evolution des charges

	50	51	52	
	Administration et activités scolaires générales	Locaux scolaires	Transports scolaires	<i>Total</i>
2009	2 235 402.58	9 593 530.00	176 526.40	12 005 458.98
2010	2 173 226.50	9 398 510.00	218 983.00	11 790 719.50
2011	2 252 484.94	9 148 322.00	199 454.00	11 600 260.94
2012	2 450 014.32	9 089 769.50	217 067.50	11 756 851.32
2013	2 324 267.39	8 865 858.00	162 995.00	11 353 120.39
2014	2 147 308.17	8 258 224.00	174 667.00	10 580 199.17
2015	2 395 641.65	8 640 311.00	173 105.50	11 209 058.15
2016	2 498 647.34	8 311 744.00	172 981.55	10 983 372.89
2017	2 488 896.23	8 282 193.95	189 740.70	10 960 830.88
2018	2 552 632.66	8 417 986.74	178 409.45	11 149 028.85
2019	2 476 930.42	7 942 460.72	177 649.35	10 597 040.49

Les graphiques ci-dessous illustrent l'évolution des charges, d'abord globalement (à la même échelle), puis par secteur (avec des échelles distinctes).

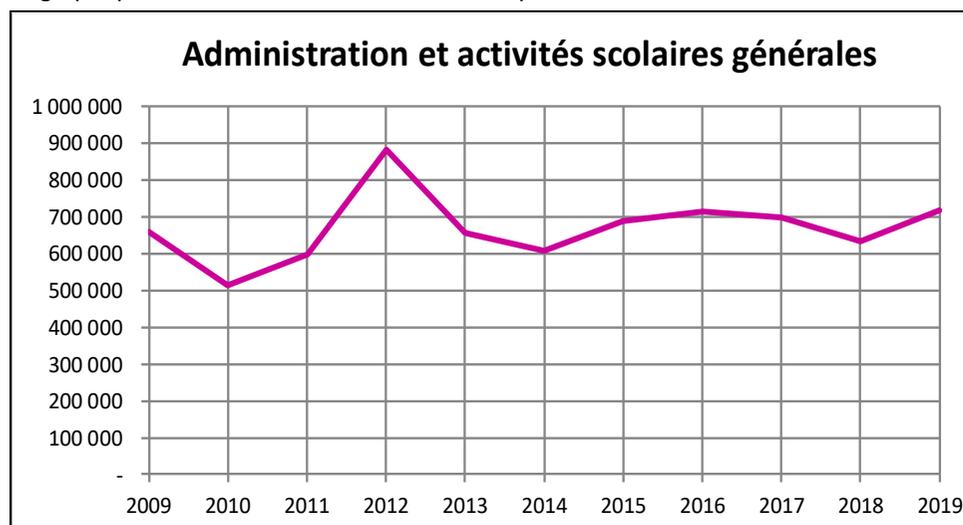




Annexe 4 : Evolution des produits

	50	51	52	59	Total
	Administration et activités scolaires générales	Locaux scolaires	Transports scolaires	Répartition des charges	
2009	659 853.48		4 265.50	11 341 340.00	12 005 458.98
2010	515 628.00		1 390.50	11 273 701.00	11 790 719.50
2011	597 444.42			11 002 816.52	11 600 260.94
2012	881 786.62			10 875 064.70	11 756 851.32
2013	657 936.20			10 695 184.19	11 353 120.39
2014	608 333.17			9 971 866.00	10 580 199.17
2015	687 795.60			10 521 262.55	11 209 058.15
2016	715 394.24		344.25	10 267 634.40	10 983 372.89
2017	697 915.76		-344.25	10 263 259.37	10 960 830.88
2018	633 578.40	7 846.00		10 507 604.45	11 149 028.85
2019	718 082.29	29 605.65		9 847 236.95	10 594 924.89

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des produits du secteur administration et activités scolaires générales.



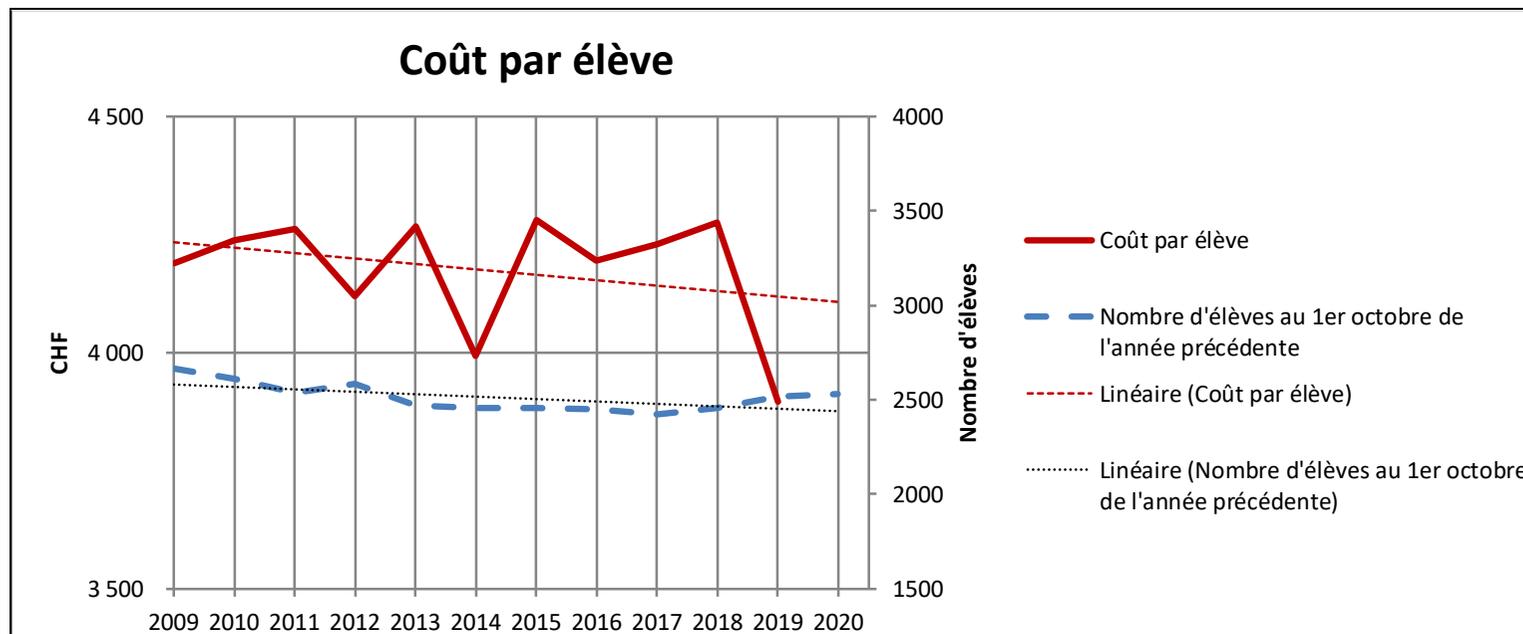
Annexe 5 : Evolution du coût par élève

Années	Coût par élève	Nombre d'élèves au 1er octobre de l'année précédente
2009	4 189.00	2666
2010	4 238.00	2609
2011	4 262.00	2535
2012	4 121.00	2586
2013	4 267.00	2468
2014	3 992.00	2454
2015	4 280.00	2458
2016	4 194.00	2448
2017	4 231.00	2426
2018	4 275.00	2458
2019	3 898.00	2518
2020		2528

Le coût par élève a brutalement chuté en 2019 (CHF -377.00, -8.8 %)

Les principales causes de cette diminution sont les suivantes :

- a) Charges
 - Réorganisation du cabinet dentaire
 - Fin de l'amortissement de plusieurs locaux scolaires
 - Suppression du forfait versé pour l'entretien des locaux loués
- b) Produits
 - Augmentation du nombre de camps organisés pour des établissements externes à l'ASIME
 - Augmentation du nombre de camps de vacances (qui avait été réduit en 2018 en raison du déménagement)
 - Succès des locations du Centre Marcel Barbey à des tiers



Dans le préavis sur les comptes 2018, la courbe de tendance linéaire du coût par élève (indiqué en pointillé rouge dans le graphique ci-dessus) révélait une légère augmentation entre 2009 et 2018. La diminution brutale du coût par élève en 2019 inverse complètement la tendance.

La courbe de tendance linéaire du nombre d'élèves (indiquée en pointillé bleu dans le graphique ci-dessus) révèle une diminution au cours des années. Le nombre d'élèves s'est stabilisé entre 2013 et 2017 (moyenne 2415, écart-type 11) et augmente régulièrement depuis 2017.

Annexe 6 : Analyse de la rentabilité des devoirs surveillés

A fin 2019, la situation financière du secteur 503 « Devoirs surveillés » se résume comme suit :

	Comptes charges	Comptes produits	Déficit	Couverture
503 Devoirs surveillés	192 302.05	46 300.00	146 002.05	24%

La participation des parents est de CHF 200.00 par élève pour l'année scolaire. La couverture des charges est d'environ 24 %.

Annexe 7 : Analyse de la rentabilité du cabinet dentaire scolaire

Evolution de la situation financière

L'évolution de la situation financière du secteur 504 « Cabinet dentaire scolaire » est la suivante :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
	Réel	Budget							
Charges	445 758.08	459 037.59	454 617.48	476 734.77	460 008.43	463 145.34	537 385.80	378 052.61	391 850.00
Produits	282 577.17	265 747.65	267 164.00	257 689.80	275 847.90	261 814.15	206 344.35	227 099.40	340 000.00
Déficit brut	163 180.91	193 289.94	187 453.48	219 044.97	184 160.53	201 331.19	331 041.45	150 953.21	51 850.00
Ecart du déficit par rapport à 2012		18.45%	14.87%	34.23%	12.86%	23.38%	102.87%	-7.49%	
Rapport honoraires/charges	63.39%	57.89%	58.77%	54.05%	59.97%	56.53%	38.40%	60.07%	

Analyse des charges

Le cabinet dentaire scolaire a été réorganisé en 2018. En raison des mesures prises, les charges de cet exercice étaient exceptionnellement élevées. En prenant comme référence l'exercice précédent, les charges de l'exercice 2019 ont été considérablement réduites (CHF -85'092.73 par rapport à 2017, -18.4 %).

Analyse des produits

Les produits ont légèrement augmenté par rapport à celles de l'exercice 2018 (CHF 20'755.05, + 10.1 %).

Bien qu'ayant été réalisés avec une équipe réduite d'une collaboratrice, ces produits sont inférieurs à ce qui était prévu au budget. La cause vient du fait que la mise en place du nouveau logiciel DENTAGEST et la migration des données ont mobilisé nos ressources durant le 2^e semestre et que l'interface avec le logiciel de facturation NEST/ABACUS n'a pas pu être mis en place avant décembre. Au vu de cette situation, le Comité de direction a décidé de reporter l'introduction de la nouvelle tarification et la valeur du point de facturation entre patients ASIME et patients hors ASIME (prévue initialement début 2019) au mois de septembre 2019. Les produits ont par conséquent été fortement affectés, ce d'autant plus que les activités de fin d'année génèrent habituellement moins de recettes que les autres périodes car c'est la période du dépistage.

Réduction du déficit

Le déficit (CHF 150'953.21) n'a jamais été aussi bas. La diminution par rapport à 2015 (déficit maximal) est de CHF -68'091.76 (-31.3 %).

L'exercice 2020, qui sera entièrement réalisé avec la nouvelle tarification et la distinction de la valeur du point, devrait permettre de réduire encore ce déficit.

Résultat analytique

a) Activités facturées et non facturées

En l'absence d'une comptabilité analytique détaillée, et dans le but d'affiner les résultats de l'analyse, nous avons analysé les activités pour distinguer celles qui sont facturées et celles qui ne le sont pas. L'objectif étant de pouvoir calculer le déficit « net » correspondant uniquement aux prestations facturées.

L'activité du cabinet dentaire a été découpée sur 3 périodes distinctes de l'année scolaire. Le tableau suivant montre la part du temps de travail consacrée aux différentes prestations durant chaque période :

Période	Nombre de semaines	Soins	Prophylaxie au cabinet	Dépistage	Prophylaxie dans les écoles	Autres	
Octobre à février	17	41 %	12 %	33 %		14 %	100 %
Mars à juin	16	74 %	8 %		8 %	10 %	100 %
Juillet à septembre	10	74 %	20 %			6 %	100 %
	43	63 %	14 %	11 %	2 %	10 %	
Prestations facturées		77 %					
Prestations non facturées				23 %			

On constate que durant chacune des 3 périodes, les soins occupent la majorité du temps de travail.

Pour mémoire, seules les activités de soins et de prophylaxie au cabinet génèrent des recettes. Elles se déroulent sur 77 % du temps de travail.

Simulation du résultat

Nous avons simulé le déficit « net » de 2 manières différentes :

a) Recettes « virtuelles »

La première méthode consiste à ajouter aux produits réels des recettes « virtuelles » qui correspondent aux prestations non facturées. Nous avons calculé le montant correspondant aux actes de dépistage et de prophylaxie dans les classes. Ces recettes non facturées s'élèvent à environ CHF 60'000.00. Par conséquent, à l'aide de cette méthode, le déficit « net » serait d'environ CHF 90'000.00.

b) Charges correspondant à des prestations facturées

La seconde méthode consiste à ne prendre en compte que les charges qui correspondent à des prestations facturées. Le tableau suivant présente l'activité du cabinet en fonction de la « facturabilité » des prestations.

	Charges	Produits	Déficit
Prestations facturées	299'395.48	227'099.40	72'296.08
Prestations non facturées	78'657.13		
	<i>378'052.61</i>	<i>227'099.40</i>	<i>72'296.08</i>

Le déficit « net » est d'environ CHF 70'000.00.

Au vu des résultats obtenus à l'aide de ces deux approches, le déficit « net » se situe entre CHF 70'000.00 et 90'000.00.

Conclusion

Les premiers effets de la réorganisation du cabinet dentaire scolaire entamée en 2018 sont déjà nettement visibles. L'augmentation prévue des produits en 2020 (avec la nouvelle tarification et le point différencié), combinée à l'optimisation des activités facturées, permettent d'espérer que l'équilibre financier sera prochainement atteint.

Annexe 8 : Analyse de la rentabilité des camps

A fin 2019, la situation financière des secteurs 506 « Camps scolaires internes », 507 « Camps scolaires externes » et 508 « Camps d'été » se résume comme suit :

		Comptes charges	Comptes produits	Déficit	Couverture
506	Camps scolaires internes (école à la montagne et camps de ski de fond à la Vallée de Joux)	653 461.64	270 977.45	382 484.19	41%
507	Camps scolaires externes (camps de ski alpin)	85 035.50	54 258.80	30 776.70	64%
508	Camps d'été	47 476.16	52 171.00	-4 694.84	110%
<i>Total</i>		<i>785 973.30</i>	<i>377 407.25</i>		

Dans le compte d'exploitation, certaines charges figurent dans le groupe 506 mais concernent aussi partiellement les camps d'été.

Dans le groupe 508, seules les charges spécifiques suivantes figurent :

- Traitements des moniteurs auxiliaires
- Achats de produits alimentaires
- Transports
- Activités sportives et culturelles

En répartissant les charges concernées du groupe 506 sur les camps d'été, on arrive au constat suivant :

- Pour les camps scolaires internes, les produits (CHF 270'977.45) couvrent 43 % des charges spécifiques (CHF 635'592.90).
- Pour les camps d'été, les produits (CHF 52'171.00) couvrent 80 % des charges spécifiques (CHF 65'344.90).

Pour mémoire, les produits proviennent essentiellement de 3 sources distinctes :

1. La participation des parents
2. Le remboursement par le Canton des frais des enseignants (pour les camps scolaires uniquement)
3. Les subsides sportifs (pour les camps de ski uniquement)

Lors de l'élaboration du budget des camps scolaires (groupes 506 et 508), les produits ont été calculés avec une hypothèse prudente, à savoir que seuls les frais de pension pourraient être facturés aux parents. Or, conformément à la décision cantonale qui est intervenue après l'élaboration du budget, le nouveau tarif est entré en vigueur à la rentrée scolaire 2019-2020. Par conséquent les produits des camps scolaires ont largement dépassé le budget prévu.

Annexe 9 : Détail des charges correspondant au mobilier scolaire

Le tableau suivant présente le détail des charges concernant le mobilier scolaire :

		Comptes charges	Budget charges
502.3111.00	Achats de mobilier, de machines et d'équipements techniques de bureau	59 742.75	68 000
502.3112.00	Achats de mobilier scolaire	77 045.45	69 000
502.3112.01	Achats de mobilier scolaire Morges Est	2 716.45	7 000
502.3112.02	Achats de mobilier scolaire Morges Ouest	5 398.70	6 000
502.3112.03	Achats de mobilier scolaire Morges Beausobre	3 264.65	5 000
502.3113.00	Achats de mobilier et d'équipements pour autres locaux	6 372.05	
502.3151.00	Entretien du mobilier, des machines et des équipements techniques de bureau	633.35	5 000
502.3152.00	Entretien du mobilier scolaire	592.45	15 000
502.3153.00	Entretien du mobilier et des équipements pour autres locaux	1 345.00	
<i>Total</i>		<i>157 110.85</i>	<i>175 000</i>

Le renouvellement annuel du mobilier scolaire a été effectué en fonction des demandes validées par les Directions d'établissements scolaires. Le détail des achats figure dans le tableau des comptes.

Annexe 10 : Détail des charges correspondant aux transports

Le tableau suivant présente le détail des charges concernant les transports :

		Comptes charges	Budget charges
502.3188.01	Transports d'élèves liés aux particularités d'enclassement	107 436.00	115 000
506.3188.05	Transports des élèves aux camps d'école à la montagne et aux camps de ski	23 709.35	33 000
507.3188.05	Transports des élèves aux camps de ski	10 950.00	11 000
508.3188.05	Transports pour camps d'été	4 835.75	5 500
509.3188.04	Transports des élèves à la piscine ou à la patinoire	102 526.10	100 000
522.3188.02	Transports des élèves du secondaire (distance > 2.5 km)	159 933.35	160 000
522.3188.03	Transports des élèves au raccordement ou au sport-art-études	17 716.00	35 000
	<i>Total</i>	<i>427 106.55</i>	<i>459 500</i>

Annexe 11 : Centre Marcel Barbey

L'exercice 2019 était le premier exercice complet depuis la mise en exploitation en été 2018. Le décompte final des travaux figure au chapitre 3 du présent préavis.

L'équipe des camps confirme que l'ASIME dispose maintenant d'un excellent outil de travail. La succession parfois rapide de périodes de camps et de locations a nécessité la mise en place de procédures strictes. L'intervention régulière d'une entreprise de nettoyage, en complément des travaux de maintenance effectués régulièrement par l'équipe des camps, permet de garantir la parfaite propreté des locaux à tous les occupants.

Certaines charges d'exploitation, qui avaient été estimées dans le budget 2019, devront être ajustées en fonction des coûts réels (eau, gaz, électricité, abonnements d'entretien).

Annexe 12 : Dépenses imprévisibles et exceptionnelles

Comme mentionné au chapitre 3, le dépassement du crédit accordé dans le cadre des deux préavis concernant le Centre Marcel Barbey était de CHF 26'933.65.

Il a été pris en compte dans le cadre des dépenses imprévisibles et exceptionnelles autorisées par le Conseil intercommunal. Aucune autre dépense de ce type n'est à signaler.

Annexe 13 : Investissements et amortissements

Le tableau intitulé « Investissements 2019 » figurant en annexe présente le montant des différents investissements et les amortissements correspondants.